



Licenciement d'un salarié

Par CHENERAILLES

Bonjour,
Je suis la gérante d'une société.
Dans le cadre d'une procédure de divorce, ma belle-fille employée dans la société en tant qu'assistante administrative à temps partiel est partie en congés sans prévenir.
Ma question : Peut-on la licencier pour faute grave au motif d'abandon de poste ou autre motif ?
Vous remerciant pour votre réponse,
Cordialement,
Chantal Thurmès

Par kang74

Bonjour

Dans un tel contexte, le mieux est de commencer par une mise en demeure de reprendre le travail en recommandé de réception .

Vos liens ne changent rien au fait que vous devez respecter la procédure, qu'un licenciement se conteste et qu'une erreur peut vous valoir le fait de lui payer des indemnités pour licenciement abusif (avec les frais de justice qui vont avec)

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est son ancienneté ? Ce départ en vacances a-t-il eu des conséquences notables sur l'entreprise ? Ce sont des critères importants pour apprécier la gravité de la faute.

Et en cas de licenciement abusif l'ancienneté est ce qui va déterminer le montant des indemnités.

Pour vous donner un ordre d'idée, une salariée avec 20 ans d'ancienneté n'a pas pu être licenciée pour faute grave suite au vol d'une tablette de chocolat (ce qui est pourtant un délit).

Par ailleurs, est-ce que vous avez scrupuleusement respecté ses droits à congés (période et durée) ?

Par janus2

Bonjour,
Cette personne a-t-elle repris le travail ou est-elle réellement en abandon de poste ?